

THÉÂTRE DE CAROUGE - ATELIER DE GENÈVE

# Faisons le point

**Le Conseil administratif tient à faire le point, ce mois, sur le projet de reconstruction du Théâtre de Carouge.**

Le Théâtre de Carouge – Atelier de Genève (TCAG), fondé il y a bientôt 60 ans, a su s'imposer comme une institution phare en matière de création théâtrale. Il entretient et fait vivre des grandes œuvres du répertoire qu'il revisite.

Des spectateurs du canton et de la région y applaudissent, depuis des décennies, des productions

qui s'exportent jusqu'en Russie et au Vietnam. Des coproductions permettent également de porter le nom de Carouge et de Genève dans le monde entier, à l'instar du dernier James Thierrée (le petit-fils de Chaplin), créé à Carouge au printemps de 2016.

En tant que théâtre de création, le TCAG génère plus d'une

centaine d'emplois temporaires locaux par an, en sus de l'équipe des permanents. Il joue aussi un rôle économique considérable pour Carouge et Genève ainsi qu'un rôle éducatif: plus de 6000 jeunes assistent chaque année aux représentations.

Mais, si le TCAG peut créer des spectacles, c'est grâce au fait qu'il dispose d'une grande salle



(39 de la rue Ancienne), d'une petite salle et d'une salle de répétition (57 de la rue Ancienne) ainsi que de locaux pour l'administration, les décors et les costumes.

La survie du TCAG est menacée aujourd'hui pour plusieurs raisons.

- A court terme, le TCAG perdra la petite salle, la salle de répétition et les locaux administratifs, situés au 57 de la rue Ancienne, dans un bâtiment loué dont le bail est arrivé à échéance.
- Le bâtiment principal du TCAG, outre des problèmes conceptuels et structurels, est dans un état de vétusté important. De lourds travaux de rénovation sont urgemment obligatoires (désamiantage, étanchéité, mise aux normes énergétiques, chauffage, ventilation, sanitaires, climatisation, entre autres). Carouge devra donc, en tout état, investir massivement dans ce lieu, et le TCAG devra quitter ce bâtiment.

C'est pourquoi la Commune de Carouge a élaboré un projet de reconstruction du TCAG, étudié avec les utilisateurs, qui rassemble toutes les activités du TCAG en un seul lieu. Le nouveau bâtiment permettra des économies massives sur son exploitation (énergies) et rationalisera le fonctionnement du théâtre, lequel pourra se faire sans augmentation des coûts. Par ailleurs, ce projet a été étudié avec une précision telle que les coûts sont désormais maîtrisés, les soumissions rentrées (65%) et les prix bloqués. Les autorités carougeoises et le TCAG ont travaillé main dans la main pour assurer un financement partagé de cette reconstruction qui s'élève à

54 millions au total, dont :

- 13 millions pour le privé, que le Conseil de fondation du TCAG s'est engagé à trouver;
- 7 millions pour l'Association des communes genevoises, qui a voté ce montant à l'unanimité des communes;
- 10 millions pour le Canton (un projet de loi est en cours d'étude au Grand Conseil);
- 24 millions pour Carouge, y compris les 6 millions déjà consacrés aux études préalables.

En février 2017, le crédit de construction a été voté par le Conseil municipal. Un référendum a été lancé contre ce crédit et a abouti. La votation aura, par conséquent, lieu dans le courant de l'automne de 2017. Le prochain *VivreCarouge* consacra un dossier sur ce projet et donnera la parole aux référendaires, afin que la population carougeoise puisse avoir tous les éléments à sa disposition.

L'enjeu est majeur, tant pour le Théâtre de Carouge, dont la survie est en jeu, que pour les contribuables carougeoises. En effet, grâce au partenariat mis en place pour le financement, la Ville de Carouge pourrait disposer d'un théâtre avec toutes ses activités pour 24 millions. Si les Carougeoises et les Carougeois venaient à ne pas soutenir ce projet, il faudrait alors envisager une rénovation qui serait entièrement à la charge de Carouge et coûterait environ 30 millions pour un résultat insatisfaisant!

En effet, dans l'option d'une rénovation, les 6 millions des études préalables seraient perdus et il faudrait une nouvelle étude de 2 millions au minimum, auxquels viendrait s'ajouter le coût de la rénovation, estimé entre

21 et 25 millions. La participation des autres entités publiques et privées serait exclue. De plus, une rénovation ne comprendrait ni la salle de répétition, ni la petite salle, ni les locaux administratifs qu'il faudrait reloger ailleurs. Mais où et à quel coût supplémentaire? Ce serait, par conséquent, la disparition du théâtre de création à Carouge et la perte d'un acteur économique et commercial de première importance pour notre ville.

Reconstruire le Théâtre de Carouge assurera sa pérennité et coûtera moins cher aux Carougeois qu'une rénovation. L'équation est simple!